



Conseil Municipal du 30 octobre 2025

Délibération n°2025.10.02

Date de convocation : 24/10/2025

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : M. Eric MIOSSEC

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 30 octobre 2025 sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick GUEN, Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Bruno ARRIAGA, Mme Virginie SOCHARD, Mme Sonia SENANT, M. Régis MIOSSEC, Mme Claudie DEMANGE, M. Joël CHOQUER Mme Gwénola MEVEL, Mme Emmanuelle BERTEVAS, Mme Angélique QUERE M. Eric MIOSSEC, M. Gilles CRIBIER, Mme Sophie HALLEGOT, M. Yann BELLEC

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Sébastien DELANOE qui a donné pouvoir à M. Bruno ARRIAGA, M. Frédéric RICHARD qui a donné pouvoir à M. Patrick GUEN, M. Vincent BOUTOUILLER qui a donné pouvoir à Mme Claudie DEMANGE, Mme Alicia CAROFF qui a donné pouvoir à M. Régis MIOSSEC

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

D. n°2025.10.02 Budget commune : autorisation de réaliser un emprunt (Rapporteur : Mme Quiec/Délibération)

Mme Quiec rappelle qu'un emprunt de 570 000€ est inscrit au budget 2025 pour faire des travaux de voirie.

Elle informe les conseillers que 3 organismes bancaires ont été contactés (Crédit Agricole, Crédit Mutuelle de Bretagne et Caisse d'Epargne). Ils ont fait les propositions suivantes :

Emprunt 570 000 € sur 20 ans

	CMB amort constant	CMB échéances constantes	CA amort constant	CA échéances constantes	CE échéances constantes
Taux	3,92%	3,92%	3,75%	3,75%	4,24%
Type de taux	fixe	fixe	fixe	fixe	fixe
Montant 1ère échéance	12 711,00 €	10 312,40 €	12 468,75 €	10 159,60 €	10 603,46 €
Frais de dossier	570,00 €	570,00 €			570,00 €
Coût total	226 233,14 €	254 992,00 €	216 421,90 €	242 768,35 €	278 846,80 €

Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

CA échéances constantes CE échéances constantes

ID : 029-212901920-20251031-D20251002-DE 4,53%

Emprunt 570 000 € sur 25 ans

	CMB amort constant	CMB échéances constantes	CA amort constant	CA échéances constantes	CE échéances constantes
Taux	4,04%	4,04%	3,83%		
Type de taux	fixe	fixe	fixe	fixe	fixe
Montant 1ère échéance	11 457,00 €	9 081,43 €	11 157,75 €	8 883,11 €	9 533,70 €
Frais de dossier	570,00 €	570,00 €			570,00 €
Coût total	290 728,50 €	338 143,00 €	275 616,50 €	318 311,08 €	385 890,00 €

Emprunt 570 000 € sur 30 ans

	CMB amort constant	CMB échéances constantes	CA amort constant	CA échéances constantes	CE échéances constantes
Taux	4,12%	4,12%			
Type de taux	fixe	fixe			
Montant 1ère échéance	10 621,00 €	8 296,90 €			
Frais de dossier	570,00 €	570,00 €			
Coût total	355 195,76 €	425 628,00 €			

pas possible sur 30 ans

Après avis de la commission Finances réunie le 16 octobre 2025, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre du Crédit Agricole sur 20 ans à amortissement constant, taux fixe de 3,75%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

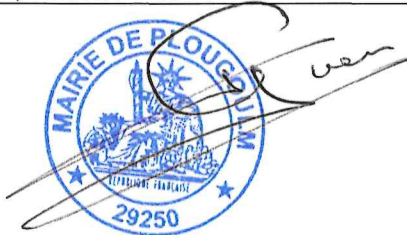
- D'accepter l'offre de prêt du Crédit Agricole pour un emprunt de 570 000 € sur 20 ans, au taux fixe de 3,75 %, amortissement constant pour réaliser les travaux de voirie.
- De donner tout pouvoir au Maire pour signer le contrat de prêt et régler les modalités afférentes à cet emprunt.

VOTE :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 1

Fait à Plougoulm, le 31 octobre 2025

Le Maire, Patrick GUEN



Le secrétaire de séance, Eric MIOSSEC

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 31 octobre 2025
- La publication, le 31 octobre 2025

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Conseil municipal - Séance du 30 octobre 2025